

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2001-325 DU 27 AOUT 2001

Chargeant Madame Claire HOUNGAN-AYEMONNA, Ministre de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité de l'intérim de Madame Yvette Céline SEIGNON-KANDESSOUNON, Ministre de la Santé Publique pour compter du 25 août 2001.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- VU le Décret N° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Pour compter du 25 août 2001, Madame Claire HOUNGAN-AYEMONNA, Ministre de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité est chargée de l'intérim du Ministre de la Santé Publique pendant l'absence de Madame Yvette Céline SEIGNON-KANDESSOUNON.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 27 août 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 4 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - MECCAG-PDPE 2
- SGG - MFPSS 2 - MSP 2 - AUTRES MINISTERES 20
- DEPARTEMENTS 6 - JO. 1.-